

Procès-verbal du conseil municipal du mardi 3 mai 2022 à 20h00

Etaient présents : -

- L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception :
 - de Christine Huiban qui a donné procuration à Stéphane Barré
 - de Damienne Louvigné, absente excusée
 - de Karine Bodéré, absent excusé
 - de Christophe Philip, absent excusé
- Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20 h00, Madame le Maire nomme Anthony Page secrétaire de séance.

1 / Cession immobilière-rue Yves Allain :

La commune a préempté un bien situé 3 rue Yves Allain en date du 28 mai 2021 dans un objectif économique et dans le prolongement de l'étude de dynamisation du bourg.

En août 2021, la SARLF Leroy et Fils, gérant de Votre Marché nous faisait savoir par un courrier qu'elle était intéressée par l'acquisition de cet immeuble afin de repenser l'agencement de leur établissement.

Dès la réception du courrier, cette demande avait été évoquée en question diverse avec un avis favorable.

Aujourd'hui, pour la suite des démarches engagées, il y a lieu d'acter cette cession par délibération.

Aude demande quel est le prix de la cession.

Géraldine Hary reprend le prix d'achat, à savoir 15 000 € plus les frais d'acquisition qui seront supportés par l'acquéreur, soit 17 550 €.

Alain ajoute que la commune ne fera ni bénéfice ni plus-value, car les frais annexes qui retiennent les frais de négociation et la quote-part de la taxe foncière seront pris en charge par l'acquéreur.

Philippe ANSQUER abonde ce point en précisant que le montant d'acquisition intrinsèque est bien de 15 000 €, mais comme il a été souligné précédemment, la commune ne fera aucune plus ou moins-value par rapport aux dépenses engagées.

Lénaïk Bourhis-Jourdren conclut que c'est donc ainsi une opération blanche, par rapport au coût initial payé par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- s'accorde sur la cession immobilière au 3 rue Yves Allain en faveur de la SARLF Leroy et Fils
- s'accorde sur le prix de 17 550 € traduisant le prix d'achat (15 000 €), les frais de négociation (2400 €) ainsi que la quote- part de la taxe foncière (environ 150 €)

2 / Cession de terrain-îlot de Garn Dréon :

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars, Madame le Maire relatait en question diverse le courrier de Finistère Habitat reçu le 28 février en mairie.

Il convient aujourd'hui de délibérer.

Dans ce courrier Finistère Habitat nous faisait savoir qu'il confirmait leur engagement dans la conduite de l'opération liée à la réhabilitation de l'îlot de Garn Dréon. Néanmoins, afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération, Finistère Habitat sollicitait de la part de la commune :

- la cession gratuite des parcelles cadastrées AB 116, AB 111 et AB 112
- la prise en charge par la commune des travaux de démolition nécessaires à la suite des opérations.

Stéphane Barré se demande quel type de logement est prévu et demande à ce que le coût de la démolition lui soit rappelé et quels sont les bâtiments gardés sur la parcelle 112 ?

Pour plus de clarté, le plan du capacitaire est projeté sur la dalle.

Alain Guéguen précise alors qu'une démolition standard est fixée à 15 000 € pour un pavillon isolé sachant que le capacitaire ne représente qu'une projection du projet retenu.

Bruno Quiniou précise que parfois en démolissant, le bâtiment peut tomber même si ça n'était pas l'intention première car en commençant la démolition, tout se fragilise.

Véronique Hamelle souhaite connaître les conclusions du diagnostic amiante.

Alain Guéguen précise que plusieurs demandes de subventions ont été formulées : la DETR a connu une issue favorable soit 40 000 €, une demande de DSIL est en cours couplée avec celle du Pacte Finistère 2030.

Stéphane récapitule le montant de cette opération :

- 64 000 € achat
- 68 000 € démolition

Alain Guéguen reprend en affirmant que oui cette opération a un coût, celui relater par Stéphane Barré mais il faut mettre la main à la poche pour faire venir les bailleurs.

Lénaïk Bourhis-Jourdren justifie cette opération en mettant en avant la forte demande de logement à laquelle la commune ne peut pas répondre.

Géraldine Hary affirme que cette opération représente certes un coût, mais c'est une opération positive pour favoriser la dynamisation de ce quartier et disposer d'une offre complémentaire de logements pour faire face à la demande.

Valérie Le Bon s'interroge sur la date de démarrage des travaux.

Philippe Ansquer apporte en réponse qu'il faut encore aller chercher des subventions et précise que le démarrage ne se fera pas avant le premier semestre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité, une abstention (Stéphane Barré)

-la cession gratuite des parcelles cadastrées AB 116, AB 111 et AB 112

-la prise en charge par la commune des travaux de démolition nécessaires à la suite des opérations.

3 / Prêts financiers : choix des banques :

Lors des votes primitifs 2022, les budgets commune, eau et assainissement ont fait ressortir que l'équilibre des budgets étaient conditionnés à la souscription de prêts.

Dès lors, les banques partenaires de la commune ont été sollicitées pour connaître leurs conditions d'octroi. (voir tableau récapitulatif).

Ces dernières sont valables 15 jours dans un contexte international exceptionnel.

Philippe Ansquer reprend le contexte des prévisions budgétaires, des taux de crédit bas dans l'instant mais que cette situation ne va pas durer, d'où la nécessité d'une décision à prendre dans un délai très court.

Pour rappel, trois crédits avaient été retenus lors de la présentation des budgets prévisionnel, au rang desquels nous avons un crédit de 210 000 € en eau, un concours du même montant en assainissement et enfin un crédit de 270 000 € pour la commune.

Pour mémoire, le transfert des compétences eau et assainissement sera à réaliser avant l'échéance de 2026. Cette opération verra donc le transfert total de ces activités à savoir l'actif, les recettes, la gestion des réseaux et le passif comprenant les prêts en cours.

Pour information, seul le budget assainissement assure déjà le remboursement d'un prêt, ce qui n'est pas encore le cas pour le budget eau.

A cet effet Philippe Ansquer informe que le Conseil que la commune a sollicité naturellement les banques historiques, avant de relater les différentes propositions reçues :

Banque des Territoires :

Taux indexé sur le livret A +1,30 % (constante)

Taux Aquaprêt sur 60 ans avec un taux indexé sur le livret A + 0,60 %

Cette proposition a été refusée par la commission finances car indexé sur le livret A, donc variable avec des hausses et des baisses non maîtrisables. De plus l'obtention de l'Aquaprêt est soumise à la délivrance d'une étude récente sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Or l'étude que la commune

peut mettre à disposition pour cette demande de prêts date de 2013, trop ancienne pour être recevable par le banquier prêteur.

Enfin, la Banque des Territoires ne pouvait pas retenir l'objet de notre demande puisqu'elle ne distribue pas de prêt pour la démolition.

Crédit Agricole :

Le Crédit Agricole nous propose quant à lui, un prêt sur 25 ans et pas au-delà vu la montée prévisible des taux. Le taux fixe proposé s'élève à 1,63 % avec une indemnité de remboursement anticipé payante et un différé de 12 mois pour le paiement des intérêts. Le différé de ce paiement d'intérêts s'amortit sur l'ensemble des autres années du prêt accordé soit les 24 années restantes.

Arkéa Crédit Mutuel de Bretagne :

Arkéa-Crédit Mutuel de Bretagne nous propose un prêt à un taux fixe à 1,47 %, sans différé et assorti également d'une clause de remboursement anticipé payant.

Philippe Ansquer rappelle que l'idée force est de concilier si possible le prêt le moins cher, et les possibilités offertes par le différé sachant que les recettes encaissées sont bien moindres sur les budgets eau et assainissement que sur celui de la commune.

Il en profite pour rappeler la proposition retenue par la commission finances :

- Contractualiser avec la banque Arkéa-CMB pour la commune
- Contractualiser avec le Crédit Agricole pour l'eau et l'assainissement.

Alain Guéguen complète cette présentation en calculant que le coût total des annuités en 2023 sera de 5 000 € : cette échéance nous laissera donc un peu plus d'oxygène en 2022, pour aller ensuite jusqu'au transfert de ces deux budgets à la communauté de communes.

Stéphane Barré souhaite que lui soit précisé la solution finale retenue.

Philippe Ansquer reprend :

Le prêt pour le budget eau et assainissement sera assuré par le Crédit Agricole, celui de la commune par Arkéa-CMB.

Alain Guéguen conclut que la première annuité pleine se concrétisera en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'accorde sur l'attribution

- du prêt eau et assainissement à la banque Crédit Agricole conformément à la proposition
- du prêt commune à la banque Arkéa-CMB conformément à la proposition

4 / Création d'un poste administratif- catégorie B :

Lors de la commission du personnel, il a été envisagé de créer un poste de catégorie B afin d'étoffer le service administratif pour l'exécution de ses missions et de nommer un agent administratif lauréat du concours de rédacteur en décembre 2021 (inscription sur liste d'aptitude au 1^{er} février 2022)

Vu la saisine du Comité Technique (CT) du Centre de Gestion pour la séance du 28 juin 2022.

Véronique Hamelle s'interroge pour savoir si la nomination de l'agent lui permettra de devenir titulaire.

Géraldine Hary répond qu'elle est déjà titulaire mais sur un poste de catégorie C.

Alain Guéguen précise que la collectivité souhaite la recruter sur un poste de catégorie B après l'obtention de son concours.

Stéphane Barré s'interroge en cas de refus du Comité Technique pour la création de ce poste de B.

Philippe Ansquer émet des doutes sur son refus et argumente : la création de ce poste est en corrélation avec l'obtention du concours par un agent déjà en poste qui a l'ambition d'accéder à des fonctions de la catégorie B.

Aude Quiniou se fait repréciser les informations : la décision porte bien sur la création d'un poste de catégorie B en remplacement du poste de catégorie C.

Philippe Ansquer répond par l'affirmative.

Stéphane Barré se demande dans ce contexte si le poste de renfort sera calibré sur un poste de C.

Géraldine Hary, Philippe Ansquer et Alain Guéguen affirment de concert que le recrutement ne portera pas forcément sur un poste de catégorie C : la proposition émanera de la commission du personnel afin de définir quel profil retenir. La décision sera entérinée par le Conseil Municipal.

Alain Guéguen rappelle que lors du recrutement pour le service technique, aucun des candidats qui ont postulé n'a été retenu : un agent du service mission temporaire du Centre de Gestion a finalement été retenu.

Bruno Quiniou précise d'ailleurs que les agents administratifs en poste émanent de ce même service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'accorde sur la nécessité de créer un poste de B en remplacement du poste de catégorie C à temps complet pour étoffer le service administratif sur le cadre d'emploi relevant du Nouvel Espace Statutaire (rédacteur à rédacteur principal de 1^{ère} classe)

Le poste crée permettra la nomination d'un agent ayant obtenu le concours de rédacteur.

5 / Réhabilitation des réseaux d'assainissement : tranche conditionnelle :

La commune a lancé un programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

La réalisation des travaux étaient soumis à l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau qui, d'un commun accord, avait transférer notre demande sur un autre fond. A ce jour, les travaux peuvent maintenant démarrer, mais seule la tranche ferme a été validée et concerne principalement la rue des Sports (60 237.90 € TTC)

En complément, au vu des éléments présentés ce jour, il convient de s'accorder sur l'exécution de la tranche conditionnelle qui est située à la station d'épuration, dans l'avenue de la Foire, rue de la Gare, Place de l'église, rue de Leuhan et au stade pour un montant estimatif à 478 704.14 € TTC

Alain Guéguen rappelle le contexte : une décision a été actée pour les travaux complémentaires de la rue des Sports. Afin de poursuivre dans cette dynamique de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau a été formulée dans le cadre du plan de relance. Pour des fins de bon aloi, la commune a cédé son enveloppe à la commune de Brasparts qui était également éligible à ce fonds, pour prendre rang sur un autre fonds. Ce subventionnement à hauteur de 50 % a finalement été obtenu, se pose alors la question de l'affermissement de la seconde tranche pour un montant de 478 704.14 € TTC.

Il précise également que seul le territoire de la Haute Cornouaille a obtenu ces subventions.

Stéphane Barré souhaite se faire repréciser les montants qu'il a notés HT.

La secrétaire de mairie se propose de les reprendre dans le compte rendu.

Tranche Ferme : 2 -ème Tranche : Rue des Sports pour 50 198.25 € HT soit 60 237.90 € TTC
Tranche conditionnelle : Station d'épuration, rue de la Gare, avenue de la Foire, Place de l'église pour 398 920.11 € HT soit 478 704.14 € TTC

Véronique Hamelle s'étonne que les aides ne soient accordées que sur des territoires donnés alors que la problématique liée au coût du renouvellement est récurrente.

Phillipe Ansquer et Alain Guéguen donnent réponse : il s'agit de programmes bien identifiés avec cette fois -ci, un seul Pays éligible : le Pays COB.

Anthony Page souhaite se faire préciser le calendrier de cette opération.

Alain Guéguen précise que le démarrage de l'opération est prévu le 9 mai.

Aude Quiniou souhaite savoir quel est le tronçon retenu pour le début de cette réhabilitation.

Alain Guéguen répond que la rue des Sports a été privilégiée, car il s'agit en réalité de la deuxième tranche dans cette rue.

La secrétaire de mairie précise en lien avec le dossier lié à l'eau potable que l'ARS nous interroge sur le devenir des canalisations Chlore de Vinyle Monomère (CVM).

Philippe Ansquer conclut que cet investissement conséquent nous a permis l'obtention de subventions importantes, favorisant une belle opération financière qui de surcroît renforce la qualité du réseau d'assainissement.

Alain Guéguen rebondit en précisant que ce sujet a fait l'objet de discussion à la Communauté de communes de Hautes Cornouaille, avec en ligne de mire le transfert de la compétence eau et assainissement avant 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Donne son accord pour l'affermissement de la tranche conditionnelle pour un montant de 478 704.14 € TTC

6 / Aménagement des espaces publics : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage .:

Suite à l'étude de dynamisation du bourg, les Elus ont choisi de retenir la réhabilitation de l'îlot de Garn Dréon. Dans un courriel d'échange, le FIA fait savoir à la commune qu'il peut poursuivre le

travail au côté de la commune et fonction des attentes et des besoins sur la commune sur ce projet. Leur mission consistera à rédiger le programme détaillé de l'opération en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre. L'intervention ne sera facturée qu'à partir de la consultation de maîtrise d'œuvre (décision de la passer à la phase opérationnelle).

Jusqu'à ce stade, toutes les études sont fournies dans le cadre de la cotisation annuelle.

Les deux prestations facturées pourraient être les suivantes :

- l'aide à la consultation de maitrise d'œuvre (rédaction de l'ensemble des pièces du marché, la sécurisation de la procédure de commande publique, l'analyse des offres et la participation aux auditions des candidats) soit **800 HT** pour les communes de moins de 1 000 habitants
- L'appui technique au suivi des études de conception de la maitrise d'œuvre (phases des études préalables et d'avant-projet) soit **800 € HT** pour les communes de moins de 1000 habitants

Philippe Ansquer rappelle que Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est un acteur incontournable en matière d'ingénierie public. Il est en relation étroite avec l'Antenne Départementale du Territoire (ATD) de Pleyben et a été un acteur dans le projet de dynamisation du bourg.

Alain Guéguen précise que les travaux concernent en 1^{er} lieu la venelle qui va être créer dans le nouvel aménagement de l'îlot de Garn Dréon et dans un second temps l'aménagement des espaces publics dans le bourg.

Véronique Hamelle en déduit que le nouvel îlot de Garn Dréon sera entièrement piéton.

La réponse est affirmative.

Aude Quiniou souhaite se faire repréciser le nom du prestataire.

Géraldine Hary prend la parole : Finistère Ingénierie Assistance : FIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'accorde sur la nécessité d'avoir recours à une assistance à maitrise d'œuvre pour mener à bien son projet sur l'aménagement des espaces publics**
- **Retient Finistère Ingénierie Assistance, déjà partie prenante à l'étude pour l'assistance à Maitrise d'œuvre dans le cadre des aménagements des espaces publics.**
- **Prend acte des 2 prestations proposées par le FIA et les retiendra en tant que de besoin.**

7 / Amendes de police :

Le département est compétent pour répartir les amendes de police relatives à la circulation routière pour l'exercice 2021, au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotés de la compétence voirie.

La commission permanente du 7 février dernier a ciblé les thématiques éligibles pour l'appel à projet 2022 :

- aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transport en commun,
- aménagement de sécurité aux abords des établissements recevant du public,
- aménagement visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voies centrales banalisées **à l'exclusion des** plateaux ralentisseurs et places de parking

Le plafond des dépenses est fixé à 30 000 € HT avec un taux maximum de 20 % et la réponse était souhaitée avant le 3 juin 2022

Etant donné les délais, la commune a déposé un dossier avec des investissements qui visent à réduire la vitesse : aux abords du lieu-dit Kerglaz (panneau priorité à droite ou limitation à 50 + attention enfants), aux abords **du lieu-dit Kernevez Bihan** (panneau limitation de la vitesse à 70 Km/h), au **passage piéton à proximité du commerce le Passe-Temps** (panneau piéton lumineux à assistance solaire), au **lieu-dit Kergreac'h** (panneau « attention enfant ») à la sortie du lotissement du Guip (panneau priorité à droite ou panneau stop).

Véronique Hamelle, en tant que riveraine de la rue du Rest souligne que la priorité à droite n'est pratiquement jamais respectée.

Géraldine Hary fait le lien avec celle du lotissement du Guip : elle pourrait être matérialisée par un panneau ou remplacé par un STOP.

Bruno Quiniou argumente en précisant que cet aménagement est déjà sécurisé par un dos d'âne et une priorité à droite certes non matérialisé mais induite.

Géraldine Hary relate ses échanges avec Monsieur Kersulec de l'ATD : il préconise une priorité à droite tout le long de l'avenue de la Foire.

Bruno Quiniou émet l'hypothèse que le talus arboré gêne la visibilité pour marquer la priorité à droite.

Philippe Ansquer préfère se rapprocher au préalable de Monsieur Kersulec afin de connaître la réglementation en agglomération et solliciter son avis.

Lénaïk Jourdren alerte sur le panneau avec la croix qui ne peut être implanté qu'en campagne. Elle reprend l'exemple de Plonévez du Faou qui a conféré à la rue traversante du bourg un caractère prioritaire.

Stéphane Barré s'étonne d'une telle proposition.

Anthony Page précise qu'il faut faire attention au positionnement des panneaux sur le domaine public.

Véronique Hamelle alerte sur la dangerosité des poids lourds qui descendent vers l'avenue de la Foire.

Lénaïk propose de se renseigner auprès de l'ATD afin de connaître la réglementation en la matière et recueillir l'avis de Monsieur Kersulec.

Aude Quiniou souligne à cette occasion les vitesses excessives des automobilistes au lieu-dit Toul Bout qui avoisinent les 130 à 140 Km/h.

Philippe Ansquer propose de faire l'acquisition d'un nouveau radar.

Véronique Hamelle propose l'achat d'un radar à vertu pédagogique.

Stéphane Barré fait mention de modèle de radar qui enregistre la vitesse et qui pourrait aussi être utilisé route de Coray, pour permettre de ralentir et de connaître les vitesses.

Philippe Ansquer s'interroge sur l'investissement de ce type de radar car la départementale a déjà fait l'objet des relevés de vitesse qui ont été transmises à la commune.

Bruno Quiniou revient sur le tronçon au lieu-dit Kerglaz, pour lequel il donnerait priorité à une limitation de vitesse à 50 km/h plutôt qu'une priorité à droite : cette signalisation marque plus les automobilistes.

Anthony Page a été questionné pour la pose « Attention aux vaches » : quelle réponse peut-il apporter ?

Philippe Ansquer répond que la personne demandeuse doit formuler une demande auprès de la commune car l'implantation se fait sur l'espace public.

Bruno Quiniou précise qu'il y en avait un avant à Kerhall mais qu'il a disparu.

Anthony Page interroge sur la pose des panneaux aux abords de l'école ayant fait l'objet d'une demande de subvention d'amende de police en 2020.

Sandrine Bian, secrétaire de mairie donne l'information que les panneaux ont été achetés et que l'équipe du service technique doivent les poser.

Stéphane Barré doute que les automobilistes ralentissent à hauteur de 70km/h après la pose du panneau au lieu dit Kernevez Bihan.

Géraldine Hary, riveraine, espère que la vitesse excessive diminuera quand même mais ne se fait pas d'illusion sur une vitesse abaissée à 70 km/h.

Aude Quiniou alerte sur la présence gravillon à ce carrefour et constate que les automobilistes coupent la route et se déportent légèrement sur l'autre voie. Pour endiguer ce phénomène, elle propose de prévoir l'installation d'un panneau STOP et un marquage au sol afin de réduire la largeur de la route et ainsi éviter de couper le virage.

Géraldine considère que c'est un sujet sans fin et qu'il est préférable de se rapprocher de Monsieur Kersulec afin de finaliser l'appel à projet sur la répartition des amendes de police.

Aude Quiniou propose en complément l'installation d'un miroir à Kerglaz car la visibilité est très réduite.

Alain Guéguen stipule qu'il faut respecter la réglementation en vigueur et que la pose de miroir est nocive si le miroir est mal réglé car le reflet des phares est générateur d'accident.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-S'accorde pour prendre avis et conseil auprès de Monsieur Kersulec de l'ATD de Pleyben afin d'affiner les propositions des Elus

-S'accorde pour répondre à l'appel à projet lancé par le Département dans le cadre de la répartition des amendes de police

8 / Rénovation énergétique de la salle Pierre Kerneïs : autorisation de consultation de maîtrise d'œuvre :

La commune a donné mandat au SDEF afin d'assurer le diagnostic énergétique de la salle Pierre Kerneïs. La convention a été validée lors de la séance du 1^{er} mars 2022 suite au choix de leur nouveau cabinet d'étude.

Le bureau d'étude s'est rendu sur place le 16 mars et la commune est dans l'attente de ce diagnostic. Pour autant, dès sa réception, il conviendra de consulter les entreprises pour mener à bien les travaux proposés.

Philippe Ansquer s'exprime sur ce sujet et justifie cette autorisation de consulter afin de faire preuve de réactivité dès que le diagnostic nous sera communiqué par le SDEF. En effet au vu de l'actualité qui impacte fortement le prix de l'énergie, il y a lieu de solliciter une maîtrise d'œuvre pour la coordination des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-s'accorde sur le degré de réactivité nécessité par l'urgence énergétique

-donne autorisation au Maire de consulter la maîtrise d'œuvre en la matière à l'issue de la transmission du diagnostic par le SDEF.

9 / Questions diverses et d'actualité

A/ Budget eau

Sandrine Bian, secrétaire de Mairie prend la parole afin de relater aux Elus une erreur de calcul dans le budget eau concernant la section de fonctionnement en recette. Elle propose en correction la dernière version du budget de l'eau dans un souci de transparence. Aucune remarque n'est formulée.

B/ Réunion de territoire

Géraldine Hary revient sur les réunions de territoires qui se poursuivent et invitent d'autres Elus en complément de ceux déjà inscrits (Véronique Hamelle et Christine Huiban) pour les séances du 14 mai et du 11 juin à se manifester.

A cette occasion, elle propose à Véronique Hamelle de faire un retour d'expérience lors de sa première participation.

Véronique Hamelle a apprécié le travail en groupe avec d'autres Elus. Elle a découvert le territoire sous un autre angle en listant les avantages et les inconvénients d'un territoire rural avec une population avoisinant les 1 000 habitants. Durant cette journée de présentation des pistes d'améliorations ont également été évoquées.

Lénaïk Jourden fait le parallèle avec l'étude de dynamisation du bourg à l'échelle de Trégourez en terme de méthodologie.

Philippe Ansquer complète que cette journée a permis d'avoir une vision à 360° avec pour point de départ des études démographiques de plusieurs profils de population et notamment, les agriculteurs, les seniors et les jeunes. Le prisme d'étude choisi est large.

C/ Cérémonie du 8 mai

Géraldine Hary précise que cette cérémonie aura lieu dimanche à 11h et sera suivi d'un pot servi dans la salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses abordées, la séance est levée à 21H20.